



<i>Président</i>	:	M. Xxxx Xxxx
<i>Procès-verbal</i>	:	M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal
<i>Scrutateurs</i>	:	M <sup>me</sup> X. Xxxx, MM. X.-X. Xxxx, X. Xxxx et X.-X. Xxxx
<i>Ayants droit au vote présents</i>	:	73 personnes / majorité absolue à 37 voix
<i>Conseil communal</i>	:	M <sup>me</sup> Xxxx Xxxx (maire). MM. Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx (conseillers)

## ORDRE DU JOUR

### 1. Budget communal 2023

- Introduction, par Xxxx Xxxx*
- Présentation et approbation du budget communal 2023, basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85, une taxe immobilière inchangée à 1.3‰, une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00), par Xxxx Xxxx*

### 2. Informations du Conseil communal

- Communication de quelques dates*
- Association « Plateau vivant »*
- Pédibus*
- Intervention d'Xxxx Xxxx, de l'Association « Plateau vivant »*

### 3. Divers et imprévus

Il est exactement 19 heures 31 lorsque M. Xxxx Xxxx, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville, FOD n° 11 du 24 mars 2023, respectant le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Le droit de vote est contesté à MM. Xxxx Xxxx, rédacteur au Journal du Jura, et Xxxx Xxxx, Secrétaire communal, qui ne sont par conséquent pas autorisés à exprimer leur vote.

M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx, MM. Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande au corps électoral s'il le conteste tel qu'il a été publié.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du jeudi 27 avril 2023 légalement constituée.

### 1. Budget Communal 2023

### a. Introduction

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, qui prend la parole. Il indique que le budget présenté ce soir a été retravaillé à la suite du refus exprimé par l'Assemblée communale du 15 décembre 2022 d'avaliser la précédente version présentée. Cette nouvelle variante a été examinée par la Commission des finances. Le Conseiller remercie l'Administratrice des finances, Xxxx Xxxx pour tout son travail, ainsi que ses collègues. Il lui passe la parole pour entrer dans le vif de la présentation de la nouvelle version du budget 2023.

### b. Présentation du budget communal 2023

C'est M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx, Administratrice des finances, qui prend la parole. En préambule et avant de passer à la présentation de la nouvelle version du Budget 2023, l'Administratrice des finances revient sur les éléments qui ont interpellé l'Assemblée du 15 décembre dernier et abouti au refus de la précédente version de budget présentée à cette occasion.

Comme vous avez pu le lire ou le constater, depuis janvier 2023, nous avons été contraints, comme nos grandes sœurs de Moutier et Bienne, d'édicter des « *Mesures de fonctionnement pour Commune sans Budget* ». Seuls les dépenses urgentes, indispensables ou liées à un contrat ou une convention datant d'avant le 15 décembre 2022 ont pu être consenties. Cela a, entre autres, affecté le fonctionnement des groupes d'animation, des aînés et de la Fête villageoise.

En parallèle, depuis, l'Exécutif a remis l'ouvrage sur le métier pour vous présenter ce soir une nouvelle version du budget contesté. D'une part, nous avons pu y intégrer des informations dont nous n'avions pas connaissance en octobre dernier, période de finalisation du budget annuel et, d'autre part, les Conseillers ont approfondi le potentiel d'économies dans leur dicastère respectif. Ainsi sommes-nous en mesure de présenter ce soir à l'Assemblée communale une version comprenant des économies dans les dépenses, certaines augmentations du côté des revenus et, surtout, une quotité d'impôt inchangé à 1.85.

En premier lieu, Xxxx Xxxx dresse la situation des investissements, à commencer par l'évolution de ceux réalisés depuis la fusion de nos trois communes en 2014 jusqu'en 2022 et ceux prévus jusqu'en 2027.

En bleu sur le graphique affiché, Xxxx Xxxx présente les investissements bruts, toutes rubriques confondues, sans celles mentionnées dans les autres couleurs. La courbe bleue est relativement stable et « normale », oscillant entre un et deux millions par année. En jaune, nous retrouvons l'investissement exceptionnel et majeur de 15 millions pour la construction de la nouvelle Ecole des Joncs et, en vert, figure le futur investissement de 3 millions pour l'éventuel raccordement de l'ARA am Twannbach à la STEP du Landeron, potentiellement prévu en 2026. Figure en rouge, pour une moindre part, le raccordement de la STEP de Prêles à Schernelz, pour également rejoindre la conduite de la STEP du Landeron. Les habitants seront prochainement informés et consultés sur ce projet et ses conséquences financières pour notre Commune.

L'Administratrice des finances fait ensuite défiler la liste détaillée des investissements bruts planifiés de 2023 à 2027. Le total prévu sur 5 ans est de presque 14 millions, dont 4'200'000 restants pour l'Ecole des Joncs et 3'000'000 pour le raccordement de la STEP de Douanne au Landeron et encore 1'350'000 pour le raccordement de la STEP de Prêles. L'Exécutif a reporté, voire supprimé, certains investissements prévus dans le budget présenté en décembre dernier. Elle reviendra plus tard dans la présentation sur les corrections opérées.

Le tableau suivant représente tous les crédits d'investissement en cours, dont le total dépasse les 19 millions, comprenant les 15 millions pour l'Ecole des Joncs, dont quelque 10 millions ont déjà été dépensés à fin mars 2023. Chaque année, lors du bouclage des comptes, les arrêtés sont présentés à l'Organe délibérant. Il s'agit du décompte final des crédits terminés, qui ont été acceptés par le Législatif, ainsi que ceux consentis par l'Exécutif. Lors de la dernière session du 28 mars, les citoyens ont pu prendre connaissance d'un point de situation intermédiaire sur le chantier de la

construction de la nouvelle école par son architecte M. Xxxx Xxxx. En principe nous devrions être en mesure de présenter le décompte définitif, soit l'arrêté, en juin 2024.

L'Administratrice des finances poursuit sa présentation en détaillant deux paramètres fortement liés aux investissements, à savoir les emprunts et leurs charges d'intérêts.

Le premier graphique illustre l'évolution des emprunts et leur taux d'intérêt moyen. On constatera un désendettement progressif de 2014 à 2018, pour passer de presque 6 millions d'emprunts à 3 millions en 2018. Dès 2019, nous observons une progression exponentielle liée à l'investissement exceptionnel de 15 millions pour l'Ecole des Joncs. En 2023, nous allons atteindre 15 millions d'emprunts. Dès 2026, avec la potentielle reprise de notre part d'emprunts contractés par le Syndicat d'ARA am Twannbach pour le raccordement à la STEP du Landeron, nous pourrions atteindre 18 millions d'endettement.

En jaune figure la courbe des intérêts liés aux emprunts. La construction de l'école est intégralement financée par des lignes de crédit échelonnées auprès de différentes institutions. Actuellement, 2 millions sont contractés au taux favorable de 0.29% jusqu'en 2031 ; un autre emprunt de 7 millions à 1.36% jusqu'en 2027. Pour les nouveaux contrats, nous allons subir la tendance actuelle à la hausse que Xxxx Xxxx projette dans la diapositive suivante. Au début avril, le taux se fixait à 2.25%.

Le graphique suivant représente l'évolution des charges des intérêts jusqu'en 2032. Nous isolons une charge d'intérêts de plus de 350'000 francs annuels dès 2027 en cas de reprise des emprunts du Syndicat de l'ARA. Ces charges, cumulées avec les autres dépenses liées à la mise en fonction de l'Ecole des Joncs en 2023, ont été largement développées dans le magazine communal de décembre dernier.

Xxxx Xxxx précise ensuite qu'une dette de 15 millions pour 2100 habitants correspond à un endettement d'environ 7'142 francs par habitant. A titre de comparaison, la dette nette par habitant est de 2'306 francs pour la ville de Bienne et de 7'647 francs pour la ville de Delémont. Une dette nette de plus de 7'000 francs par habitant est considérée comme problématique par les institutions financières. L'objectif serait donc de ne pas franchir la limite des 15 millions d'emprunts.

Afin de comprendre un peu mieux la situation financière de la commune, l'Administratrice des finances poursuit son exposé avec une projection du bilan provisoire au 31.12.2022. D'abord l'actif : les tons rouges figurent le Patrimoine administratif, soit les biens mobiliers et immobiliers indispensables à l'exécution des tâches communales pour un total de quelques 18 millions (réseau d'eau, STEP, bâtiments administratifs et scolaires, etc). Ces biens ne sont en principe pas vendables ; les tons verts matérialisent les composants du Patrimoine financier, pour un total d'environ 13 millions, dont un peu plus de 5 millions en bâtiments et terrains qui ne sont pas indispensables à l'exécution des tâches communales. Certains biens produisent un rendement financier par les locations. Certains autres seraient potentiellement réalisables, donc vendables.

Du côté du passif, Xxxx Xxxx attire l'attention de l'Assemblée sur les capitaux de tiers, identifiés en rouge, pour quelque 12 millions. Ils comprennent les emprunts mentionnés dans les slides précédents, pour 12 millions au 31.12.2022. En vert figurent les capitaux propres, comprenant les réserves financières, dont 3.3 millions sont dédiés aux financements spéciaux. Elle rappelle qu'il s'agit des services autofinancés, comme l'eau et l'assainissement. La fortune et la réserve à épuiser pour de futurs excédents de charges dépassera largement les 8 millions au 31.12.2022. Ces réserves ne sont pas disponibles en liquidités et ne nous évitent par conséquent pas de devoir contracter des emprunts pour le financement de l'Ecole des Joncs.

L'Exécutif a souhaité prendre les devants, lisser les effets de notre endettement important dans le temps en proposant au Législatif d'adopter une augmentation raisonnable de 10 centièmes de la quotité afin de repousser le plus longtemps possible une augmentation plus drastique. À la suite des débats mouvementés de l'Assemblée du 15 décembre, le Conseil communal a renoncé à cette augmentation dans une nouvelle version du budget 2023 que nous allons à présent approfondir. Pour commencer, Xxxx Xxxx présente une synthèse de toutes les corrections opérées dans la nouvelle version par rapport à celle de décembre dernier. Au niveau des investissements, le report le plus important est constitué de l'ajournement à 2024 de la centrale solaire de la Halle de Prêles, pour

un montant de 500'000 francs. Au total, un million d'investissements ou presque ont été reportés, voire supprimés. Ces reports ont un effet sur le compte de résultat par la suppression ou le report des amortissements afférents.

L'Administratrice des finances passe ensuite à la liste des corrections opérées au niveau du compte de résultat. Quelque 50'000 francs ont été économisés dans diverses rubriques. D'une réorganisation du service des concierges et de la voirie résulte une économie d'environ 90'000 francs. Dans la voirie, d'autres économies ont été réalisés pour 40'000 francs. Le résultat des forêts, de 43'000 francs, n'a plus été attribué au financement spécial y relatif, tandis que la concession BKW a été réintroduite.

Début 2023, nous avons discerné une réjouissante augmentation dans l'encaissement des impôts. Comme dans d'autres communes, ces revenus dépassent les prévisions pour 2022. Bien que le nombre de contribuables augmente, l'écart constaté pour notre Commune n'est pas proportionnel à la progression démographique. Il s'agit de quelques cas isolés, pas forcément pérennes. Par conséquent le maintien d'une quotité à 1.85 ne diminue pas les revenus dans les rubriques y relatives de 251'000 francs comme projeté en décembre 2022 mais de 154'000 francs. Au final, le total économisé dans le compte de résultat est de 185'000 francs.

Dans le dernier volet qui influence le compte global, celui des financements spéciaux et autofinancés, peu de corrections ont été apportées. La différence se monte à 14'737 francs. Xxxx Xxxx montre ensuite la récapitulation de toutes les corrections, ainsi que la comparaison entre le budget présenté en décembre et celui présenté ce soir. Le résultat global passe d'un excédent de charges de 1'056'286 francs à 856'451 francs avec une quotité inchangée à 1.85.

Elle continue avec une vue d'ensemble selon le modèle comptable harmonisé MCH<sub>2</sub>, qui contient les éléments principaux du budget 2023. Le compte global présente un solde négatif de 856'451.90 francs. Le résultat prévisible 2023 provenant des financements spéciaux, soit de l'eau, des eaux usées, des déchets, du service de défense et du service électrique est de 166'613 francs.

L'Administratrice des finances présente ensuite une vue d'ensemble, avec une comparaison au budget 2022 et aux comptes 2021. Au budget 2023, après déduction du résultat du compte global, nous obtenons le résultat annuel du compte général avec un excédent de charges prévisible de 689'838 francs, alors que le budget 2022 en prévoyait un de 338'495 francs. Cette dégradation du résultat est principalement due à la mise en fonction de la nouvelle Ecole des Joncs prévue en août prochain, conséquence des charges liées à l'amortissement comptable et des charges des intérêts.

Elle laisse l'Assemblée communale prendre connaissance du détail de toutes les rubriques de la vue d'ensemble en commençant par le compte résultat, les fonctions avec un aperçu des variations par rapport au budget 2022 et comptes 2021.

En 2021, les cinq financements spéciaux ont bouclé avec un excédent de revenus. Le budget 2023 prévoit un excédent de charges pour quatre services, dès lors que seul le service des déchets affiche un excédent de revenus. L'augmentation des coûts dans les différents services est principalement due au renchérissement relatif à l'achat des ressources en eau et énergies. Toutefois, les réserves financières constituées permettent d'assumer les excédents de charges. Partant, aucune augmentation de taxes n'est prévue actuellement.

L'Administratrice des finances détaille un tableau comprenant les facteurs déterminants des revenus de notre budget, soit la quotité d'impôt et les tarifs des différentes taxes communales.

L'Assemblée communale constatera que la quotité de 1.85 reste inchangée depuis son abaissement en 2016 et qu'aucune autre taxe n'a été augmentée.

Xxxx Xxxx parvient ainsi à la fin de sa présentation, qu'elle ne saurait clore sans remercier toutes les personnes qui l'ont aidée, en particulier Xxxx Xxxx, notre apprentie de commerce, qui a réalisé les graphiques présentés ce soir. L'Administratrice des finances invite enfin l'Assemblée communale à se prononcer sur le budget 2023 dans sa version d'avril 2023, basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85 et dont le compte global se solde par un excédent de charges de 856'451.90 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

Au préalable, le Président indique que quatre personnes supplémentaires nous ont rejoints, portant les présences à 73 ayants droit pour une majorité absolue désormais fixée à 37 voix.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx n'a pas très bien compris quel était le nouveau plan d'action destiné à compenser la dette. Des immeubles qui pouvaient être vendus ont été évoqués. Elle s'interroge sur la nouvelle stratégie, puisque le Conseil communal a renoncé à augmenter les impôts.*

Xxxx Xxxx confirme que pour l'instant nous avons conservé un certain statu quo dans la perspective d'affiner de futures solutions. Pour l'heure, une Commission spéciale a été instituée pour évaluer les possibilités d'action sur les bâtiments. Une annonce sera prochainement publiée pour la mise en location des immeubles bientôt libérés et nous distinguerons par la suite ceux que l'on peut vendre, de ceux que nous devons garder. Il admet que nous avons encore du travail à effectuer.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx estime qu'une stratégie claire manque.*

Xxxx Xxxx en convient, mais précise que la priorité consistait avant tout à retravailler le budget. Nous allons à présent concentrer nos efforts sur les bâtiments pour déterminer ceux dont nous pourrions nous séparer.

Xxxx Xxxx rappelle que le Conseil communal est composé de miliciens et qu'il faut travailler étape par étape. Nous avons dû refaire un budget, ce qui nous a pris beaucoup de temps, il a fallu mettre en place cette Commission pour évaluer le potentiel des bâtiments. Nous avons également à faire face aux trois mois de retard enregistrés par le chantier de la nouvelle école, ce qui a nécessité un suivi pointu pour assurer le terme dans les temps impartis, et ce qui n'est d'ailleurs toujours pas garanti. En parallèle, nous devons également gérer la problématique des transports des élèves. Nous avons donc beaucoup de dossiers sur la table du Conseil communal. Nous avons décidé d'impliquer la population à notre réflexion et nous avons écouté ses propositions. Maintenant, nous devons évaluer l'intérêt potentiel entre les différentes pistes possibles – location, coworking – et notamment avérer la demande en ce sens sur le Plateau de Diesse, avant de renvoyer ces conclusions à la Commission pour un examen plus approfondi. Il faut du temps pour établir une stratégie, d'autant que les locaux ne sont actuellement pas encore libres. Il faut attendre la rentrée d'août pour que des perspectives claires puissent se dégager, aussi en fonction du retard pris par le chantier. Il nous était difficile d'acter des solutions en ne sachant pas à quelle date les locaux seraient effectivement libérés. Tout cela bien sûr en marge des affaires courantes. Elle accepte que, pour l'heure, la planification puisse paraître un peu légère, mais il faut comprendre que nous sommes au début de la réflexion. Nous avons bien compris, lors des derniers débats de l'Assemblée de commune, sa volonté de pouvoir se prononcer sur des solutions très abouties, ce qui prend un temps certain. Elle assure l'intervenante de l'engagement constant du Conseil communal en cette affaire.

*M. Xxxx Xxxx n'a pas de question, mais plutôt une observation, voire une crainte. En voyant les économies qui ont été faites, nous étions au-delà du million de déficit et nous nous trouvons encore à plus de 800'000 francs de déficit, il estime que l'effort d'économie n'est pas suffisant. Il pense que nous devrions faire beaucoup plus, bien que les économies ne réjouissent jamais personne. Il craint que nous allions vers du très mauvais temps. La Banque nationale risque encore d'élever son taux directeur au mois de juin, donc les graphiques présentés par l'Administratrice des finances risquent de s'aggraver encore avec les taux d'intérêt qu'on devra payer. La somme empruntée augmente au fil du temps et les taux augmentent au fil du temps. Les deux choses qui se cumulent ne vont pas dans la bonne direction. Ces deux phénomènes, conjoints à la situation générale, risquent de mettre la Commune dans une situation précaire les prochaines années. Il regrette un petit peu ce soir que l'on n'ait pas des chiffres un peu meilleurs à présenter.*

*M. Xxxx Xxxx a besoin d'éclaircissements concernant le point 990 « postes non répartis », pour un montant de 486'343 francs. Il se demande ce qui est sous-entendu dans ces chiffres.*

Xxxx Xxxx précise qu'il s'agit de la réserve pour l'amortissement du patrimoine existant lorsque nous avons introduit le MCH2. Nous devons déprécier sur dix ans et ces opérations seront achevées en 2026.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx imagine que la nouvelle école soit bien la propriété de la Commune de Plateau de Diesse. Elle constate que c'est le financement de cette école qui nous met dans une position délicate. Elle se demande si une solution d'outsourcing ne serait pas envisageable, c'est-à-dire de trouver des investisseurs qui seraient d'accord de financer pour ensuite relouer les locaux à la Commune. Nous pourrions fonder une société anonyme immobilière et mettre des actions sur le marché. Elle pense que ce serait un éventuel chemin praticable et auquel on pourrait réfléchir. Notamment en perspective, à terme, des investissements liés au futur raccordement des eaux usées.*

Le Conseil communal en prend bonne note.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx observe que la relocation des bâtiments scolaires libérés suppose la rénovation de ceux-ci. Qui dit rénovation dit forcément investissements pour les trois bâtiments scolaires, voire quatre avec l'école infantine de Lamboing. Où va-t-on trouver l'argent nécessaire ?*

Xxxx Xxxx note qu'il est prévu de procéder à des locations « en l'état ». Les gens intéressés seraient dûment avertis en ce sens.

Pour le Président, la Commune ne sachant pas quel usage serait fait de ces locaux, il lui paraît difficile de prendre les devants et les aménager en fonction d'une utilisation future.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx aimerait comprendre ce qu'il pourrait arriver si, ce soir, l'Assemblée communale devait une fois encore refuser le budget. Elle souhaite pouvoir se prononcer en connaissant au préalable les implications concrètes de son vote.*

Xxxx Xxxx confirme que si le budget présenté ce soir était refusé par l'Assemblée communale, la situation actuelle de restriction serait prolongée. Ensuite, il appartiendrait au canton de rendre les arbitrages si nous n'étions pas en mesure de présenter un nouveau budget avant le 30 juin.

*M. Xxxx Xxxx sait que chaque citoyen tient à son école, bâtiment qui a formé un village et que tous les anciens ont fréquenté. Vu notre situation financière qui se révèle assez délicate, investir dans un bâtiment qui ne nous appartient pas ou aller dans une école en tant que locataire, il le dit très franchement, ce n'est pas intéressant. Il propose d'essayer de vendre ces bâtiments, pour que le nouveau propriétaire puisse adapter ses locaux pour qu'il puisse les utiliser correctement et ainsi éviter de devoir requérir de nouveaux crédits de l'Assemblée communale.*

Xxxx Xxxx demande la confirmation qu'il s'agit bien des locaux qui seront potentiellement libérés dès cet automne.

*M. Xxxx Xxxx confirme que nous disposerons tantôt d'un nouveau collège et que trois collèges, tenant compte de l'installation de l'Administration communale à Prêles, ceux de Diesse et de Lamboing, resteraient à vendre, sans oublier l'ancien bâtiment administratif de Lamboing. Nous avons là un potentiel immobilier qui est assez grand. Pour l'intervenant, la Commune doit se dessaisir de certains de ces bâtiments.*

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx pense que l'Assemblée communale peut maintenant donner une chance au Conseil de pouvoir travailler et l'invite donc à voter le budget. Elle était la première à dire « non » en décembre dernier, mais elle reconnaît la qualité du travail effectué et estime qu'il ne faut pas toujours détruire ce qui a été fait. Elle admet que la Commune doit assumer la construction de la nouvelle école et estime qu'il sera encore possible, l'année prochaine, de réfléchir à trouver d'autres solutions d'ici là.*

*M. Xxxx Xxxx revient sur l'amortissement, relativement rapide, exigé pour le nouveau bâtiment scolaire, par rapport à ce qui est pratiqué dans le privé. S'il est bien informé, le plan comptable harmonisé est constitué d'un ensemble de recommandations, y compris quand il s'agit d'un amortissement et de ses conséquences financières. Il se demande si le Conseil communal a engagé des négociations auprès du canton pour faire valider le fait que cet amortissement met la Commune entière dans une situation financière délicate et qu'en amortissant plus lentement on résoudrait le problème. Il n'a pas l'impression, en ayant consulté le cadre financier, qu'on se trouve dans une contrainte légale. Pour lui, il s'agit de recommandations qui permettent, notamment du point de vue des amortissements, et si une raison suffisante se présente, d'y déroger.*

Xxxx Xxxx atteste que la demande de dérogation a été déposée auprès de l'autorité compétente mais que, pour l'heure, elle a été refusée. La loi est toutefois susceptible de changer en 2026. Pour l'instant, c'est toujours le taux à 25 ans qui s'applique et nous ne disposons d'aucun autre moyen d'action.

*M. Xxxx Xxxx répète qu'il n'a trouvé aucune obligation légale dans les textes cantonaux.*

Xxxx Xxxx précise que ces dispositions sont contenues dans l'annexe II de l'ordonnance sur les communes qui détaille, pour chaque type de biens, le degré d'amortissement. Nous parlons de dispositions contraignantes qui ne nous laissent pas d'autres choix.

*M. Xxxx Xxxx note que cette indication ne correspond pas à ce qu'il a lu. Il reprend positivement la proposition de tout à l'heure de privatiser le bâtiment, qui constituerait une solution dans ce sens-là, car une société privée n'est pas contrainte d'amortir si rapidement des objets qui ont une telle durabilité.*

Xxxx Xxxx rappelle que, par le passé, cette contrainte de 25 ans était ramenée à 10 ans. Dans ces conditions, il nous aurait tout simplement impossible de réaliser la nouvelle école. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'aucun des projets précédents sur le Plateau de Diesse n'a vu le jour. Même pour cinq millions, ç'aurait été impossible. Nous souhaiterions en effet pouvoir rallonger, car nous savons qu'une structure scolaire a une durée de vie excédant 25 ans et des demandes en ce sens ont été déposées auprès des instances supérieures, qui nous confirment qu'il n'y a pas d'entrée en matière possible et que les 25 ans prévus pour l'amortissement restent contraignants. Beaucoup de communes font des tentatives en ce sens, mais aucune n'a encore abouti. Mais nous devons également considérer le positif de l'extension de 10 à 25 ans, qui reste néanmoins encore très lourd à assumer. La deuxième particularité réside dans le fait que l'école n'est pas exclusivement communale, puisque nous appartenons à un Syndicat. Dans ce cadre, nous travaillons avec Nods. Imaginer qu'une tierce personne s'intègre dans ce processus, complexifierait largement les choses. En outre, l'école secondaire se trouve à La Neuveville, ceci pour dire que les structures scolaires ne dépendent pas uniquement de notre Commune. Nous ne pouvons dès lors pas imaginer pouvoir partir seuls dans cette réflexion de décider de privatiser les locaux destinés à l'enseignement. Cela dit, nous avons pris acte de la proposition et allons y réfléchir. Elle convient avec l'intervenant que la réalité ne se présente pas sous un jour très serein et qu'elle requiert des solutions que nous n'avons pas pour l'instant.

Xxxx Xxxx suppose que M. Xxxx Xxxx se base certainement sur les recommandations faites au niveau fédéral. Ensuite, chaque canton applique lui-même ses propres directives, pour ce qui nous concerne

par le biais de l'ordonnance qu'elle a évoquée tout à l'heure et qui définit des durées d'amortissement effectivement contraignantes.

*M. Xxxx Xxxx tient à faire encore une petite précision. Il n'est pas si certain que la plupart des personnes ici présentes estiment qu'une durée d'amortissement de 25 ans est beaucoup trop courte. Il faut aussi prendre en considération qu'une école comme celle qui est construite là aura besoin d'entretien. Cette période de 25 ans lui paraît raisonnable, parce que dans 25 ans il faudra peut-être investir cinq millions, il y aura peut-être des réparations à effectuer. Ce serait vivre trop à crédit de considérer une période de 40 ans ou 50 ans pour l'amortissement.*

Xxxx Xxxx note que certains cantons ont déterminé des durées d'amortissement beaucoup plus longues à 40 ou 50 ans. Le canton de Berne est effectivement très prudent. Mais quand on veut mettre en route un projet, ces dispositions sont lourdes et porteuses de conséquences, ce qui explique que pendant des décennies nous n'avons pas réalisé d'école sur le Plateau. Sur dix ans, c'était impossible, sur 25 ans on se rend compte que ce n'est pas davantage possible, alors que d'autres cantons amortissent sur 40 ans ou plus.

*M. Xxxx Xxxx redoute que l'excellente proposition de M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx soit réalisable, dans la mesure où cette nouvelle école fait partie du patrimoine administratif, c'est-à-dire qu'elle émerge aux tâches dont la Commune ne peut pas se défaire. Dans ces conditions il ne pense pas que l'on puisse « outsourcer » pour y inclure un tiers et vendre une partie de l'école. Cela lui paraît impossible. Il partage également l'approche de M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx, qui a souligné le bon travail du Conseil communal et est aussi d'avis de voter ce soir positivement ce budget pour ne pas nous retrouver une nouvelle fois dans une situation très difficile. Il sera toujours temps de revenir sur les prochaines versions des budgets qui nous seront présentés dans les années à venir.*

Xxxx Xxxx revient à la question posée par M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx et avertit qu'en cas d'absence de budget validé ce soir, beaucoup de choses ne pourraient pas se faire : toutes les animations des villages, les animations pour les personnes âgées... Seules les dépenses liées pourraient être consenties. C'est un choix du ressort de l'Assemblée communale.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx se demandait surtout si les mesures suivantes pouvaient être décidées par le Conseil communal ou si elles incombaient au canton.*

Xxxx Xxxx note que nous disposons encore du temps nécessaire pour publier une nouvelle version du budget 2023 avant le 30 juin. Mais cela suppose une intervention très rapide.

Pour Xxxx Xxxx, même si nous présentions une troisième version, où pourrions-nous encore couper ? L'Assemblée peut constater tous les investissements reportés, alors que, tôt ou tard, ils devront bien être matérialisés. Le risque de coupes trop claires résiderait dans l'impossibilité de financer quoi que ce soit. Sinon, nous devrions aller chercher chaque centime pour encore faire mieux, alors que nous estimons ne pas pouvoir aller plus loin. Si on poursuit le raisonnement sans discernement, plus rien ne fonctionnera. Nous avons pu le réaliser ces derniers temps, puisque nous devons opposer une fin de non-recevoir à chaque demande. Il est presque impossible de proposer une troisième variante du budget qui soit encore plus économique que celui-là. Au risque sinon que la vie communale n'existe plus et qu'il ne se passe plus rien. Mais bien sûr, c'est l'Assemblée qui décidera et si elle estime que le Conseil communal doit encore faire mieux, il s'exécutera, sans certitude de pouvoir y parvenir sans que cela fasse mal.

Xxxx Xxxx tient encore à souligner que la Commission des finances a préavisé favorablement le budget 2023 présenté ce soir à l'Assemblée communale. Le Conseiller stipule que nous devons, pendant quelques années, faire preuve de rigueur dans nos dépenses et que des propositions seront faites pour la vente de certains bâtiments.



### c. Approbation du budget communal 2023

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du budget communal 2023, présentant un excédent de charges de 856'451.90 francs au compte global et basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85, une taxe immobilière inchangée à 1.3‰, une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00 au vote.

**Décision de l'assemblée : pour : 64 ; contre : 2**

**Le budget communal 2023, présentant un excédent de charges de CHF 856'451.90 au compte global et de CHF 689'838.03 au compte général, basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85, une taxe immobilière inchangée à 1.3‰, une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00 est approuvé à la majorité.**



## 2. Informations du Conseil communal

### a) Communication de quelques dates

Xxxx Xxxx communique quelques dates pour la bonne information de la population, à savoir :

- Le 4 mai, ici-même au Battoir de Diesse, pour obtenir des informations concernant le raccordement des eaux usées de la Commune à l'ARA am Twannbach. Une votation aux urnes suivra le 18 juin prochain. Elle invite les citoyens à porter présence à cette réunion, car l'objet est d'importance pour notre Commune.
- Le 8 mai, de 15 h à 17 h, aura lieu l'inauguration de la place de jeux de Diesse, qui a été complètement rénovée l'an dernier et qui est très appréciée, au vu de sa forte fréquentation. Cette manifestation sera chapeautée par le Groupe d'animation de Diesse (GAD).

### b) Association « Plateau vivant »

La Maire a récemment été contactée par M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx, habitante de Prêles, en phase de constitution, avec d'autres, d'une nouvelle association nommée « Plateau vivant ». Le Conseil communal recevra certains de ses représentants le 1<sup>er</sup> mai prochain. Les 8 et 9 mai, ces derniers se rendront à Nods et Lignièrès, dans l'optique de faire de ce Plateau de Diesse quelque chose de vivant. Ce sont des gens qui ont envie de faire bouger les choses. Ils ont l'intention d'organiser un « workshop » dans l'idée que les gens se déplacent pour concrétiser leurs projets d'animation ou culturels. Une première rencontre se tiendra le 15 juin ici au Battoir de Diesse. Les habitants sont cordialement invités à y prendre part, de même qu'à la soirée qui suivra. Xxxx Xxxx estime les débouchés potentiellement très profitables pour la collectivité.

### c) Pédibus

Xxxx Xxxx informe que la Commission scolaire du Plateau de Diesse communiquera bientôt aux parents concernés les détails de l'organisation d'un Pédibus, pour rallier l'arrêt de bus de l'ancien collège de Prêles au nouveau. Il faudra sécuriser le chemin. Les parents seront sollicités en marge de la Commission scolaire et de la Commune, car un Pédibus est avant tout l'affaire des parents. Une soirée de participation et de discussion sera bientôt mise sur pied.

d) *M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx*

*C'est M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx qui prend la parole. Elle précise que le 15 juin sera organisé un atelier à idées dans différents domaines de la vie, sociale, économique, environnementale. L'invitation est lancée aux associations, aux sociétés, aux citoyens, qui souhaiteraient développer un projet qui leur tient à cœur, ne serait-ce que pour entendre ce qu'il s'y dira. Ce premier atelier constitue un début et d'autres seront organisés par la suite. A partir de là, se créeront de petits sous-groupes qui pourront continuer de travailler indépendamment. Il est également souhaité de se constituer en réseaux de professionnels ou d'experts susceptibles de soutenir ces démarches. Les activités de ces groupes seront régulièrement communiquées. Un agenda des différents événements du Plateau de Diesse sera également établi. Une fonction de rencontre est aussi prévue. Un site Internet a été mis en ligne sous l'adresse « plateau-vivant.ch », qui contient déjà quelques informations.*

### 3. Divers et imprévus

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx*

*Plusieurs personnes portent des lunettes et ont émis certaines réflexions... Quand on doit voter un budget, ne serait-il pas possible que les citoyens puissent disposer d'un support papier ? Elle sait que ces documents sont publiés sur le site de la Commune, mais elle ne l'a pas consulté. Même au premier rang, elle craint ne pas être parvenue à déchiffrer l'ensemble des informations diffusées à l'écran. Elle estimerait sympathique que le Conseil communal imprime un support physique, pas forcément en de nombreux exemplaires, puisqu'ils peuvent être partagés. Nous devons nous prononcer sur des chiffres importants et tous les citoyens n'ont pas non plus accès à Internet.*

Xxxx Xxxx note que tous ces documents sont également disponibles au guichet de l'administration.

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx*

*Elle propose de publier ces données dans la Feuille officielle de La Neuveville, une ou deux semaines avant l'Assemblée. On voit que la Municipalité dispose de beaucoup d'espace dans ces colonnes.*

Xxxx Xxxx convient que l'intervenante soulève un véritable problème. L'utilisation du beamer n'est pas adéquate pour la présentation globale d'un budget. Le Conseil communal doit étudier la présentation des comptes et du budget, soit sur support papier, soit sur d'autres types de support ou en projection agrandie sur laquelle l'Assemblée communal pourra réellement se prononcer.

*M. Xxxx Xxxx*

*Il estime aussi que l'image pourrait être agrandie depuis le beamer, par le biais d'une petite intervention pour laquelle il se tient à disposition. Sur un autre sujet, il souligne qu'on dit qu'il faut un boulanger pour à peu près 1000 habitants. Nous sommes 2000 habitants. Un effort est-il mené pour trouver un nouveau boulanger, qui fasse du pain ici sur le Plateau ?*

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx*

*Elle rappelle que nous disposons d'une merveilleuse boulangère à Prêles, à l'Hôtel de l'Ours, qui propose un pain au levain qui est vraiment excellent, notamment pour la flore intestinale.*

*M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx*

*Elle a régulièrement constaté l'accumulation de déchets aux alentours de l'Ecole enfantine de Lamboing, sans doute due à des jeunes qui font la fête. Elle regrette qu'aucune poubelle ne soit disposée aux abords. Elle conçoit qu'une poubelle coûte de l'argent et que ces déchets devraient*

*être réacheminés à la maison, mais de voir des enfants de quatre à six ans qui tournent là autour, qui trouvent des mégots de cigarettes, des papiers pour fumer, des bières vides, la désole. Elle a également fait ce constat aux arrêts des bus.*

Le Conseil communal en prend bonne note.

M<sup>me</sup> Xxxx Xxxx

*Son souhait concerne les installations de Pumptrack de Prêles. Elle se demande s'il serait possible de planter un ou deux arbres à proximité des tables de pique-nique, car il y fait très chaud, l'endroit étant très exposé. Il serait vraiment intéressant de pouvoir bénéficier d'un peu d'ombre dans cet espace de détente. Elle juge en outre la dépense raisonnable.*

Le Conseil communal en prend bonne note.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 20 h 40.

**Au nom de l'Assemblée communale**

*Le Président*

*Le Secrétaire*

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 28 avril 2023

## CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juin 2023 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 27 avril 2023). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 16 du 28 avril 2023 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Secrétaire communal :

.....